

# Subvention pour les Feuilles de route décarbonisation

Dans le cadre du programme SuisseEnergie, l'Office fédéral de l'énergie soutient financièrement les conseils destinés aux entreprises désireuses d'atteindre l'objectif de zéro émission nette.

À partir du 1<sup>er</sup> mars 2022, les conditions ci-après sont applicables :

## Encouragement

- 40% des coûts totaux au max., l'encouragement étant plafonné à 25 000 francs ;
- Prestations effectuées par l'entreprise dans le cadre de la feuille de route (tarif horaire de 150 francs max.), l'encouragement étant plafonné à 25% des coûts totaux.

## Délimitation du projet

- Actuellement, les entreprises participant au SEQE ne peuvent pas être subventionnées ;
- Les prestations faisant partie d'un conseil portant sur une convention d'objectifs ou sur une analyse PinCH ne peuvent pas être subventionnées. Autrement dit, lorsqu'il existe une analyse de l'état actuel, une analyse du potentiel ou une analyse PinCH utilisable pour la feuille de route, il n'est pas possible d'obtenir un soutien financier pour ces prestations ;
- Les prestations liées au captage et au stockage de carbone (CCS) ou au captage et à utilisation du carbone (CCU) peuvent faire l'objet d'un soutien à hauteur de 10% et au maximal de 1 200 francs ;
- L'objectif et le *scope* (périmètre) de la feuille de route doivent être clairement définis ;
- Si les émissions du *scope* 3 sont prises en considération dans la feuille de route, il faut faire appel à un partenaire spécialiste en la matière.

## Rapport ou présentation Powerpoint

- L'objectif et le *scope* (périmètre) doivent être clairement définis ;
- Les émissions doivent être représentées sous forme de graphique ou de schéma ;
- La feuille de route, autrement dit la trajectoire de réduction du CO<sub>2</sub> d'ici à 2030, 2040 ou 2050 selon l'objectif concerné, doit être représentée sous forme de graphique ou de schéma ;
- Les mesures de réduction des émissions doivent être décrites tant du point de vue technique qu'économique (cycle de vie) ;
- Les risques doivent aussi être présentés.

## Contact et informations

E-Mail : [paule.anderegg@bfe.admin.ch](mailto:paule.anderegg@bfe.admin.ch)